



Réseau des Délégués Régionaux Ingénierie de Formation (DRIF)

Diplôme :

Baccalauréat Professionnel Conduite d'activités d'élevage et d'hébergement dans le secteur canin-félin

Champ de compétences :

Organisation du travail

Indications de contenus, commentaires

Situations professionnelles significatives :

- Planification des activités
- Gestion des stocks et approvisionnements
- Transmission de consignes de travail

Finalité :

Assurer un déroulement optimal des activités dans le respect des principes de la qualité de vie au travail.

Responsabilité / autonomie :

Qu'il soit chef d'entreprise ou salarié, l'éleveur est autonome dans l'organisation de son travail au niveau individuel.

Au niveau collectif, le chef d'entreprise est garant d'une organisation qui garantisse des conditions de travail respectueuses de sa santé et de sa qualité de vie. A ce titre, il planifie les périodes de production en fonction des cycles biologiques des animaux mais également de façon à limiter l'impact des pics d'activité, des déplacements, la pénibilité et les risques. Cette planification tient compte de l'occupation prévisionnelle des différents espaces dans une logique sanitaire en particulier lorsque la pension est associée à l'élevage.

Le chef d'entreprise est responsable l'organisation de la gestion des stocks alimentaires, de produits vétérinaires et d'entretien. A ce titre, il calcule les besoins prévisionnels utiles au fonctionnement de l'entreprise selon l'occupation des boxes et coordonne les approvisionnements avec ses partenaires.

Il a également la responsabilité de réaliser l'ensemble des démarches utiles à la constitution des dossiers de cession des animaux : édition du certificat de saillie, de la déclaration de naissance, identification ICAD ainsi que de l'édition de la fiche d'inscription au LOF ou au LOOF, le cas échéant. Dans le même objectif, il organise la collecte des données de suivi obligatoires du carnet de santé : courbes de croissance, protocoles de vaccination et de traitements antiparasitaires.

Lorsqu'il est en situation d'encadrement, il lui incombe de transmettre quotidiennement des consignes de travail précises et contextualisées dans un langage adapté, notamment à l'attention des stagiaires et apprentis. Il réalise également des affichages de rappel des bonnes pratiques sur les différents postes de travail. Il vérifie régulièrement la compréhension et l'application des consignes.

Environnement de travail :

L'éleveur organise le travail au sein de son entreprise dans un espace administratif en dehors des pics d'activités. Cela implique l'utilisation d'outils informatiques pour réaliser les plannings, les fiches de poste de travail, réaliser les démarches administratives liées au cession et le suivi des commandes.

La transmission des consignes de travail peut s'effectuer dans un espace de convivialité de l'entreprise, en début de journée ou sur les temps de pause mais aussi sur les postes de travail au cours de la journée.

Indicateurs de réussite :

- Réalisation du planning de travail
- Ecart entre résultats attendus et constatés
- Equilibre de la charge de travail
- Rentabilité horaire du travail
- Bien-être au travail
- Equilibre travail-vie personnelle
- Adéquation entre approvisionnements et activités
- Complétude du dossier de cession

Savoirs (de référence cités par les professionnels) :

- Code du travail
- Principes généraux de la prévention des risques professionnels
- Règlementation relative à la cession d'un animal de compagnie
- Sources institutionnelles d'information et d'actualité statistique du secteur canin et félin : SCC, LOF, LOOF, Clubs de races

Savoir-faire de base :

- Mettre en place et adapter une organisation du travail
- Estimer les besoins en alimentation et produits d'entretien sur une période donnée
- Planifier, prioriser et rationaliser le travail
- Transmettre des consignes et vérifier leur application
- Evaluer les risques professionnels et prendre les mesures de prévention requises

Savoir-faire consolidés par l'expérience :

- Repérer les points forts et points faibles d'un mode d'organisation du travail
- Anticiper les aléas générateurs de risques
- Gérer les situations complexes ou dégradées
- Savoir se fixer des limites (travail, repos, pénibilité)

Comportements professionnels :

- Organisation
- Rigueur
- Réactivité
- Pédagogie
- Ecoute
- Observation